

**DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE POUR LA MODERNISATION
NUMÉRIQUE ET L'INGÉNIERIE INFORMATIQUE DES COLLECTIVITÉS ET
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ADHÉRENTS**

Séance : 7 juillet 2025
Numéro : 7
Objet : Approbation du plan de financement FNADT réactualisé

L'an deux mille vingt-cinq,
Le sept juillet,

Les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 30 juin 2025, se sont réunis à la salle de réunion du SMICA, 10 rue du Faubourg Lo Barri, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis GRIMAL.

Nombre de membres en exercice 26.
13 membres présents, 3 membres représentés, 10 membres absents.

Membres présents : Michel ARTUS, Roland AYGALLENQ, Bernadette BELIERES-AZEMAR, André BORIES, Anne CALMELS, Jean-Louis CALVET, Florence CAYLA, Marielle FERAL, Colette FEYBESSE, Philippe GALTIER, Jean-Louis GRIMAL, Jean-Michel REYNES, Jean-François VIDAL.

Membres représentés : Jean-Louis BESSIERE, Anne-Marie CONSTANS, Thierry SERIN.

Membres absents : Valérie ABADIE-ROQUES, Sébastien DAVID, Gérard DESCOTTE, Pierre GRIMAL, Paul MARTY, Jean-Pierre MASBOU, Christine PRESNE, Yannick RECOULES, Anne-Claire SOLIER, Eric TRANNOIS.

Monsieur Michel ARTUS est nommé secrétaire.

Vu le décret n°2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement
Vu la Circulaire du 9 novembre 2000 relative aux interventions du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire
Vu l'Arrêté du 5 juin 2003 relatif à la constitution du dossier pour une demande de subvention de l'État pour un projet d'investissement
Vu la délibération n°20231208_9 du 8 décembre 2023 portant demande de financements FNADT pour le projet SOC,
Vu la délibération n°20250214_3 du 14 février 2025 portant approbation du plan de financement pour le projet SOC,

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical que le SMICA se doit de monter en charge en matière de cybersécurité afin de protéger les données confiées par les collectivités. Aussi, il convient de se doter d'un SOC (security operation center : centre de sécurité opérationnel) qui permettra de superviser l'infrastructure, y compris la nuit et le week-end, périodes privilégiées pour les attaques.

Une demande de financement auprès du FNADT a été réalisée. Un premier plan de financement prévisionnel avait été adopté par l'assemblée le 14 février 2025. A la demande de la préfecture, il convient désormais d'approuver le plan de financement réactualisé tel que décrit ci-après :

Plan de financement FNADT

| | Année 1 | Année 2 | TOTAL HT | TOTAL TTC |
|-------------------------------|------------------|------------------|-------------------|-------------------|
| Prestation de service SOC HT | 39 840,00 | 39 840,00 | 79 680,00 | 95 616,00 |
| Coût annuel 1 ETP Contractuel | 59 503,00 | 59 503,00 | 119 006,00 | 119 006,00 |
| TOTAL | 99 343,00 | 99 343,00 | 198 686,00 | 214 622,00 |

| Plan de financement prévisionnel | |
|----------------------------------|-------------------|
| Origine | Montant |
| FNADT | 131 754,80 |
| ANSSI sur prestation SOC | 66 931,20 |
| Total HT | 198 686,00 |

Où l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical réuni ce jour :

APPROUVE le plan de financement réactualisé tel que décrit ci-dessus

Accusé de réception en préfecture
012 251200861-20250707-20250707_7-DE
SOLICITE des services de la Préfecture pour rédiger un arrêté d'attribution,
Reçu le 10/07/2025

AUTORISE son Président à signer toutes les pièces relatives au règlement de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits.

Le Président du SMICA

Acte dématérialisé

Jean-Louis GRIMAL